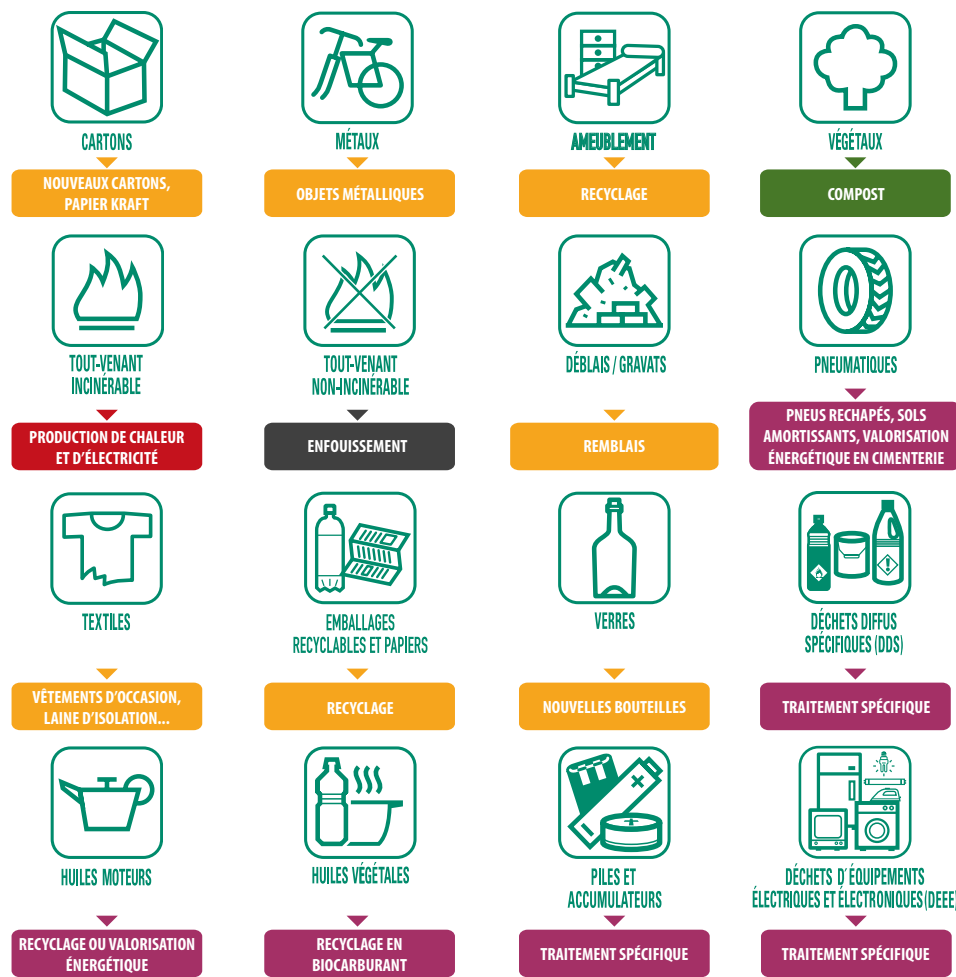
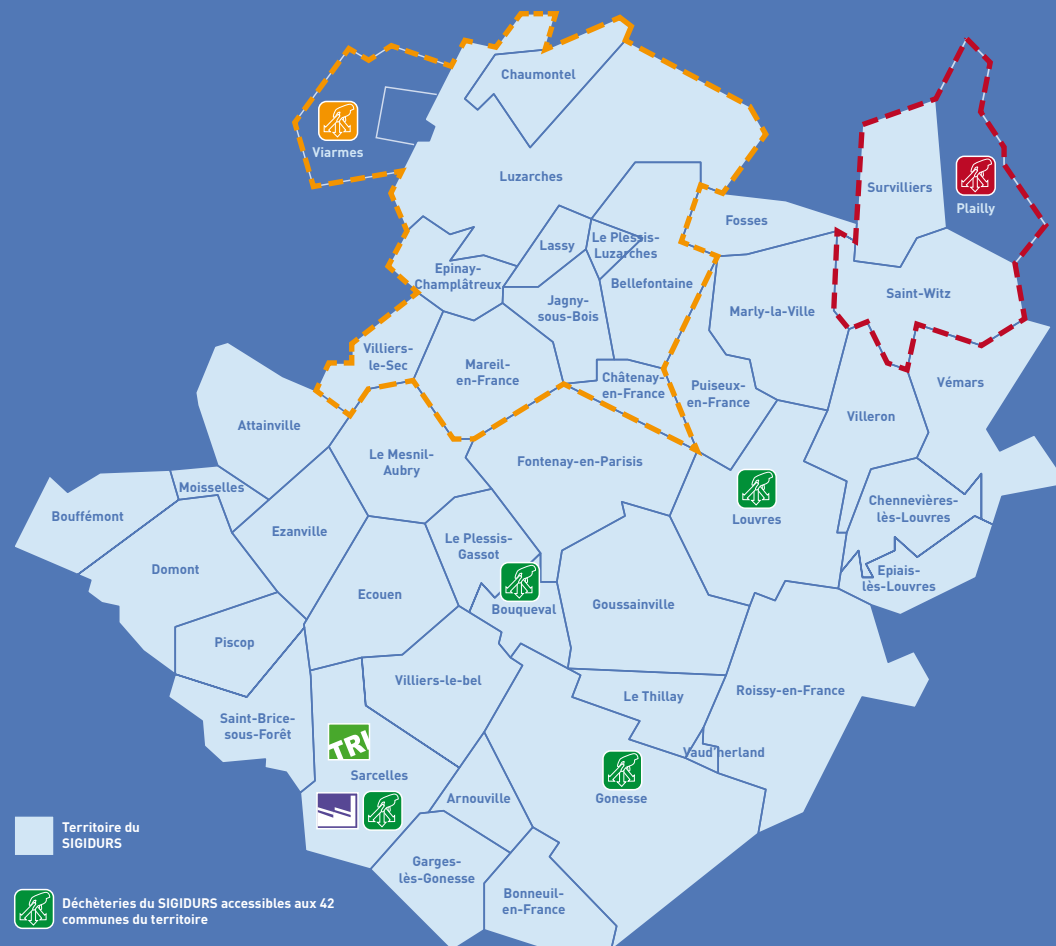


**JETONS MIEUX
JETONS MOINS**

**QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS QUE
VOUS DÉPOSEZ EN DÉCHÈTERIE ?**



LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES



- Territoire du SIGIDURS
- Déchèteries du SIGIDURS accessibles aux 42 communes du territoire
- Déchèteries autres syndicats :
 - Viarmes : déchèterie gérée par TRI-OR et réservée aux habitants des communes concernées.
 - Plailly : déchèterie gérée par le SMVO et réservée aux habitants des communes concernées.
- Centre de tri
- Centre de valorisation énergétique



**GUIDE
des déchèteries**

SIGIDURS - Service CAP - 01/2016

www.sigidurs.fr

0 800 735 736

www.sigidurs.fr

0 800 735 736



UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

Afin de favoriser la valorisation de différents flux de déchets, notamment ceux non collectés au porte à porte, le SIGIDURS a développé un réseau de déchèteries sur son territoire.

Ainsi, quel que soit votre lieu de résidence, vous êtes à environ 10 km de la déchèterie la plus proche (voir carte au dos).

LE RÔLE DES DÉCHÈTERIES

En complément des collectes au porte à porte, les déchèteries permettent :

- aux habitants de pouvoir se débarrasser à tout moment des encombrants, des déchets dangereux et des déchets végétaux, sans attendre la collecte à domicile ;
- de protéger l'environnement en limitant les dépôts sauvages et en collectant les déchets polluants ;
- d'économiser les matières premières en favorisant le recyclage et la valorisation.



LES MISSIONS DE L'AGENT D'ACCUEIL

L'agent d'accueil est là pour assurer le bon fonctionnement du site et faire respecter son utilisation conformément au règlement intérieur.

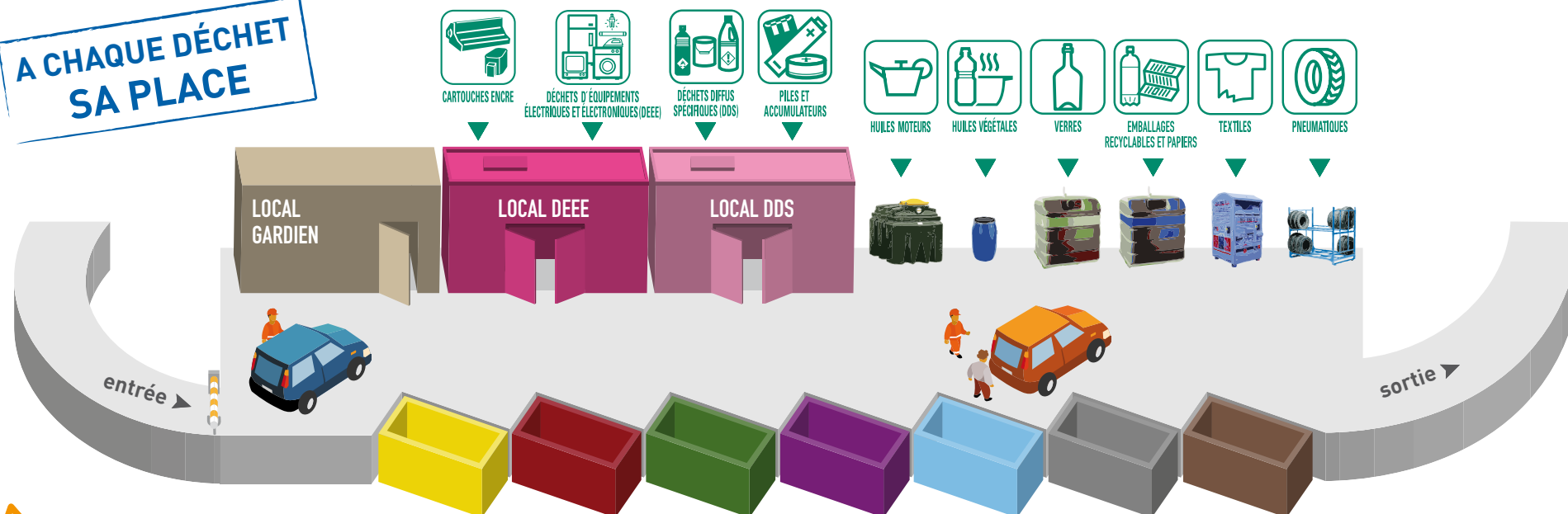
Il vous accueille et vérifie votre droit d'accès ainsi que la nature des déchets que vous amenez.

Il vous indique les bennes ou contenants dans lesquels vous devrez déposer vos déchets.



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UNE DÉCHÈTERIE

A CHAQUE DÉCHET SA PLACE



ASTUCE
Avant de jeter, pensez à donner ou à réparer !

CARTONS	INCINÉRABLE TOUT-VENANT	VÉGÉTAUX	NON-INCINÉRABLE TOUT-VENANT	MÉTAUX	GRAVATS	AMEUBLEMENT
Ici, je dépose : cartons propres, pliés et aplatis.	Ici, je dépose : tissus souillés, cartons souillés...	Ici, je dépose : branchages, feuillage, branches d'égavage, tailles de haies, tontes de pelouse.	Ici, je dépose : moquette, vitres, plâtre, placoplâtre, laine de roche, laine de verre...	Ici, je dépose : objets métalliques : cadres de vélo, de sommier, jantes, casseroles...	Ici, je dépose : béton, ciment, parpaings, carrelage, ardoise, tuiles, terre, sable, cailloux...	Ici, je dépose : sommiers, matelas, fauteuils, meubles...
INTERDICTION : films plastiques, polystyrène, cartons souillés.	INTERDICTION : plâtre, placoplâtre, objets de plus de 80 cm.	INTERDICTION : branches de diamètre de plus de 15 cm, tronc, souche, sac plastique, pot de fleur, grillage.	INTERDICTION : amiante.	INTERDICTION : bouteilles de gaz, extincteurs, électroménager, ballons d'eau chaude.	INTERDICTION : plâtre, fibrociment amianté, laine de roche, laine de verre.	INTERDICTION : objets de décoration, portes, tapis, rideaux...
Ma 2 ^e vie : nouveaux cartons	Ma 2 ^e vie : production de chaleur par incinération	Ma 2 ^e vie : compost	Traitement : enfouissement	Ma 2 ^e vie : objets métalliques	Ma 2 ^e vie : remblais	Traitement : recyclage

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès est gratuit et réservé aux particuliers munis d'une carte et habitant l'une des 42 communes du territoire du SIGIDURS.

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS ?

Rendez-vous dans l'une des déchèteries situées sur le territoire du SIGIDURS, une carte vous sera remise sur présentation :

- d'une pièce d'identité,
- ET d'un justificatif de domicile récent (moins de 6 mois),
- ET de la carte grise du ou des véhicules utilisés.



www.sigidurs.fr

0 800 735 736

